

Adresses de la société populaire de Pradelles à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses de la société populaire de Pradelles à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 349;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18312_t1_0349_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

République sont portées vers la représentation nationale sur les ailes de la reconnaissance.

Jouissez, Législateurs, et jouissez longtemps d'une récompense méritée par vos travaux immortels.

Vive à jamais la république française, vive la Convention nationale.

Suivent 125 signatures.

x

[La société populaire de Pradelles à la Convention nationale, le 20 vendémiaire an III] (29)

Liberté, Égalité, ou la mort.

Le Robespierisme voudrait-il relever sur quelques points sa tête hideuse, et étendre encore ses bras meurtriers sur les départements.

Convention ressouvien toi, qu'au tems ou l'astucieux fédéralisme étoit sur le point de changer les destinées de la France; dans un instant tu étouffas le fédéralisme, et tu sauvas la république en la mettant sous la sauvegarde du dogme sacré de l'unité et de l'indivisibilité.

Ne laissés pas revenir ces jours de terreur ou toutes les figures étoient consternées, ou les regards intimidés n'osoient se fixer ou l'opinion elle même errante, incertaine, chancelloit sous le poignard du soupçon de l'intrigue et du vice.

Apprend que le peuple est parvenu à une hauteur de laquelle il voit fabriquer la foudre, qu'il la tient dans ses mains; et qu'elle n'attend que le signal pour partir et écraser tous les aristocrates, tous les continuateurs, ceux qui viseroient à une suprématie sur toi; nous ne voulons des loix que de toi, nous voulons te rester unis, dussions nous périr victimes de notre fidélités; nous confondons nos destinées avec les tiennes, avec celles de la liberté; et si l'esclavage nous poursuit, nous trouverons sur nos montagnes des asiles, où le vice, le crime, pas même le despotisme, n'auront jamais exercé leur sanguinaire empire.

Mais sans nous arrêter à cette perspective douloureuse, nous te conjurons de rester ferme à ton poste et de sauver encore une fois la liberté en la mettant sous la sauvegarde de la justice. Nous t'adjurons de proclamer encore au nom de la nature, ce principe invariable, qu'il n'y a parmi ses enfants que deux classes d'hommes, les bons et les mauvais, avec les derniers périssent tous les traîtres, les intrigants, les dominateurs, les aristocrates, les sangsues de la République, les fripons de toute espèce et avec eux périsse leur souvenir.

Salut, courage, union, force et tu triompheras avec les bons et nous en serons, Vive la république, vive la Convention.

Pradelles le 20 vendémiaire l'an trois de la république une et indivisible.

CHAMPALBERE, *président*, BATISTE, *secrétaire*
et 30 autres signatures.

y

[La société populaire et républicaine d'Argenton à la Convention nationale, le 14 brumaire an III] (30)

Liberté, Égalité ou la mort

Citoyens Représentants,

La société populaire et républicaine d'Argenton n'est pas restée en arrière pour vous marquer sa reconnaissance sur l'adresse au peuple français que vous lui avez fait passer, mais son adresse ayant été envoyée avant qu'elle connût votre décret sur les sociétés populaires, elle ne l'avoit signée que collectivement, elle vous réitère donc individuellement qu'elle n'a reconnu et reconnaitra jamais d'autres principes que ceux qui y sont répandus, tous les membres qui composent cette société en font le serment et déjoueront toujours les intrigants qui voudroient, en singeant le patriotisme, se mettre à la place des hommes vertueux et énergiques.

Salut et fraternité.

Les membres composant la société populaire d'Argenton.

Suivent 41 signatures et les 9 noms de ceux qui étant présents, ne savent pas signer.

z

[La société populaire d'Autun à la Convention nationale, le 8 brumaire an III] (31)

Liberté, Égalité

Représentants du peuple français,

Vous ne pouviez mieux répondre à l'attente des hommes probes au vœu des vrais patriotes de la commune d'Autun qu'en confiant à Boisset l'honorable mission d'exercer dans le département de Saône-et-Loire les pouvoirs de la souveraineté nationale.

Ce digne représentant a su concilier ici comme partout ailleurs les devoirs de la fermeté républicaine avec les impulsions d'une juste bienfaisance; l'homme de sang a frémé et l'opprimé a obtenu justice; devant lui le calomniateur a pâli, l'intrigant s'est démasqué, le présomptueux a fui, et l'agitateur a été atterré. La sagesse de Boisset a justement frappé cette classe

(29) C 326, pl. 1421, p. 10.

(30) C 326, pl. 1421, p. 9.

(31) C 326, pl. 1421, p. 8.